

Communiqué Final de la 16ème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo – Kigali, Rwanda- du 21 au 25 novembre 2016

Du 21 au 25 novembre 2016, les Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) se sont réunies à Kigali au Rwanda, pour leur 16ème réunion.

Les Parties ont exprimé leurs sincères remerciements aux autorités rwandaises pour leur hospitalité et pour leurs contributions au succès de cette Réunion des Parties du PFBC organisé pour la première fois au Rwanda.

Les principaux résultats des travaux ont été les suivants :

- Les Parties ont convenu de la nécessité de renforcer la coopération au sein du PFBC, notamment en mettant en exergue la valeur ajoutée du Partenariat, en attribuant également plus de crédit et de visibilité à cette plate-forme régionale commune et à travers une prise de responsabilité commune pour son fonctionnement et son développement ;
- Les nouvelles structures de coopération au sein du Partenariat, à savoir, les collèges et le Conseil du PFBC, ont été créés et ont commencé leurs activités. Ces structures visent à renforcer les opportunités de dialogues et d'échanges au sein d'un Partenariat dont le nombre de membres a considérablement augmenté depuis sa création ;
- Une version actualisée du Cadre de Coopération du PFBC, qui reflète la création des nouvelles structures de coopération, a été adoptée ;
- Les parties ont convenu d'entamer un dialogue structuré dans les collèges et au sein du Conseil du PFBC en vue d'arriver à une description claire des priorités dont les partenaires se sont accordés d'axer la coopération du PFBC au cours de la période de 3-5 ans à venir et qui sera adoptée à la prochaine Réunion des Parties.
- Afin d'accroître l'impact des actions du Partenariat sur les décisions qui affectent les forêts du Bassin du Congo, les Parties ont convenu de:
 - Trouver des moyens de coopérer avec d'autres secteurs clés au-delà de la foresterie et de l'environnement, comme l'agriculture, l'exploitation minière et l'exploration pétrolière;
 - Promouvoir de manière significative un engagement renforcé du Partenariat avec les entités du secteur privé ;
- Les Parties ont exprimé leur préoccupation au sujet des difficultés financières actuelles auxquelles la COMIFAC et la CEEAC font face et pour la mise en place d'un mécanisme durable pour le financement de ces organisations régionales qui reflète l'appropriation de ces organisations par leurs Etats membres ;

- Les Parties ont également souligné l'urgence de clarifier les rôles respectifs et les relations de travail entre la COMIFAC et la CEEAC ceci en vue d'améliorer l'efficacité de la coopération régionale sur les questions pertinentes liées aux forêts du Bassin du Congo ;
- Les sessions thématiques sont arrivées à un certain nombre de recommandations sur les principales questions liées à la protection et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, notamment le changement climatique, ainsi qu'un nombre d'autres documents et d'outils précieux pour les partenaires du PFBC. Les principales recommandations de ces sessions thématiques sont décrites ci-dessous. Des textes plus complets se trouvent dans l'Annexe à ce communiqué.

Les politiques de gestion forestière et l'aménagement du territoire

Dans l'ensemble des pays forestiers du Bassin du Congo, les menaces qui pèsent sur les forêts proviennent chaque jour davantage de secteurs non forestiers : la conversion des forêts pour les plantations agro-industrielles, l'expansion du secteur minier, le développement des infrastructures de transport, etc. A cet égard, les partenaires sont unanimes pour reconnaître que les perspectives d'avenir des forêts du Bassin du Congo dépendent en grande partie des choix politiques qui vont être opérés par les Etats en matière d'utilisation des terres, et que les stratégies d'aménagement du territoire sont donc déterminantes dès aujourd'hui.

Pour la mise en œuvre de ces stratégies, qui se fera forcément au niveau intersectoriel, il est essentiel que les Etats valorisent au maximum les exercices de macro zonage et de micro zonage déjà en cours depuis plusieurs années dans le secteur forestier. Les politiques d'aménagement du territoire doivent être compatibles avec la préservation des fonctions écosystémiques locales et globales des massifs forestiers et faire l'objet d'une haute priorité politique. Elles doivent également être accompagnées d'outils de gestion de l'information transparents et accessibles à l'ensemble des parties prenantes. Le rôle de l'OFAC (Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale) dans l'élaboration et la gestion intégrée de ces outils à l'échelle régionale doit également être confirmé par les Etats de la sous région et bénéficier de l'engagement technique et financier de l'ensemble des partenaires du PFBC.

Les approches de gestion et les capacités de réaction dans les aires protégées

Au regard de l'ampleur prise par le braconnage et le trafic illicite de la faune sauvage dans la sous-région, les participants considèrent nécessaire de doter les aires protégées d'une capacité de réaction rapide et de dissuasion associant les forces de l'ordre, les militaires et les services d'intelligence, en fonction des niveaux de stabilité et de sécurité spécifique prévalant dans les différents pays. Ceci doit inclure toute la question du renforcement des capacités, de mise en place de systèmes de sécurité sociale adaptés à la situation sécuritaire spécifique des éco gardes, ainsi que d'association des communautés à la base.

La question de la mise à jour des politiques, des textes des lois et des outils opérationnels demeure aussi une nécessité pour accompagner cette nouvelle vision de la gestion des aires protégées et de la lutte anti braconnage.

Les Partenariats Public Privé (PPP) dans la gestion des aires protégées

A cote des autres alternatives économiques à promouvoir dans et en dehors des aires protégées, les Partenariats Public Privé ont été mis en exergue comme un modèle qui a un succès avéré dans des bonnes circonstances.

Les stratégies d'atténuation et d'adaptation dans le cadre de la lutte contre le changement climatique

La COMIFAC doit accompagner l'ensemble des pays de la sous-région dans le processus de révision et de mise en œuvre des CDN (contributions déterminées au niveau national), en capitalisant sur les acquis des programmes existants. À cet effet, il est souligné la nécessité de mettre en place une facilité sous régionale pour faciliter l'accès des pays à la finance climatique ; et il est demandé aux partenaires financiers de promouvoir un équilibre géographique dans la distribution des ressources de la finance climatique.

Les partenaires sont invités à appuyer les pays de l'Afrique centrale dans leurs efforts pour transformer l'agriculture en opportunité pour lutter contre les changements climatiques, nourrir les populations, fournir de l'emploi aux jeunes et assurer un développement maîtrisé des modèles agro-industriels.

La durabilité du financement climatique, plus spécifiquement pour répondre aux questions d'adaptation, doit faire l'objet d'une attention particulière dans les plateformes d'échange entre les pays de l'Afrique Centrale et leurs partenaires.

L'implication du secteur privé

Le renforcement de l'engagement des acteurs du secteur privé est nécessaire au sein du Partenariat, tant pour les opérateurs forestiers que plus largement pour les acteurs qui opèrent dans les zones forestières. A cette fin, le PFBC doit activement inciter les Etats de la sous-région à améliorer la sécurisation de l'environnement juridique, pour permettre aux opérateurs privés d'investir. La transparence et le partage des données dans la gestion publique des ressources naturelles, de même que l'implication des opérateurs privés dans les démarches d'aménagement du territoire sont d'autres éléments pour renforcer la confiance des investisseurs.

L'approche FLEGT, dans laquelle plusieurs Etats de la sous-région sont engagés, doit être utilisée, le cas échéant, pour renforcer la transparence et permettre le développement d'outils de traçabilité pragmatiques, efficaces et facilement utilisables par les opérateurs.

De nouveaux instruments pour neutraliser l'impact environnemental du secteur agro-alimentaire en zone forestière sont actuellement développés. Les Etats de la COMIFAC doivent intégrer de tels outils, et le Partenariat œuvrer à leur promotion et à leur diffusion. Fondamentalement il devient nécessaire de créer des cadres innovants conciliant les objectifs de conservation avec les standards et les modes de planification du secteur privé.

Les petites et moyennes entreprises artisanales exploitant et commercialisant le bois et les produits forestiers non ligneux devrait être mieux intégrées dans le cadre législative et les systèmes de loi et reconnues comme acteurs économiques.

La formation et la recherche

L'OFAC a un rôle essentiel à jouer pour centraliser et diffuser les résultats des projets et de la recherche scientifique, notamment par la production de notes d'orientation stratégique, la création de pages dédiées sur son site internet et la mise à disposition de forums de discussion en ligne.

Les pays de l'espace COMIFAC et l'ensemble des partenaires du PFBC sont invités à renforcer leur appui à la recherche appliquée et à la formation. Les institutions de recherche et les universités doivent se concerter avec le secteur privé pour mettre en place des formations adaptées aux besoins des acteurs du secteur privé impliqués dans la gestion durable des ressources naturelles.

- 0 -

La réunion a rassemblé environ 450 participants représentant des pays du Bassin du Congo, des bailleurs de fonds, des organisations internationales, des ONG, des représentants d'institutions de recherche et le secteur privé. La cérémonie d'ouverture a été présidée par l'Honorable Dr Vincent Biruta, Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda. Elle a été rehaussée par la présence effective de Son Excellence Madame Rosalie Matondo, Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable et de l'environnement de la République du Congo, de Madame Francesca di Mauro, Chef d'Unité pour l'Afrique Centrale à la Commission européenne, de Dr Daniel Reifsnnyder, Secrétaire d'État Adjoint en charge de l'environnement, et de Son Excellence Monsieur Raymond Mbitikon, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC. Des exposés liminaires ont été prononcés par Monsieur Anders Henriksson, Facilitateur de l'Union européenne du PFBC, par Monsieur Kaddu Sebunya, Président, African Wildlife Foundation, et par Monsieur Praveen Moman, Fondateur et Directeur Générale, Volcanoes Safaris.

La réunion a débuté par un segment technique constitué de cinq volets thématiques (Streams) rehaussés par des exposés inauguraux de son Excellence Monsieur Henri Djombo, Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche de la République du Congo et Monsieur Armand Guy Zounguere-Sokambi, Vice Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC). Ces Streams ont été suivis par un segment politique comprenant des réunions des collèges du PFBC, nouvellement créés, ainsi que la session inaugurale du Conseil du PFBC qui a été suivie d'une session de clôture plénière de haut niveau.

Une exposition et des événements connexes ont également été organisés.

Fait à Kigali, le 25 Novembre 2016

Les participants

ANNEXE

RECOMMANDATIONS DES STREAMS THÉMATIQUES

Stream 1: POLITIQUES DE GESTION FORESTIÈRE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Stream Leaders: World Resource Institute (WRI) - Groupe de Travail Gouvernance COMIFAC (GTGC)

Recommandations

1. Le partage des données entre les différentes instances qui collectent les données (y compris les données spatiales) est une condition clé pour la valorisation efficace de ces données et pour permettre un aménagement effectif du territoire dans le cadre duquel les objectifs de gestion durable des forêts peuvent être efficacement poursuivis.

Les différentes instances qui collectent les données sont soit des administrations sectorielles (forêts, mines, agriculture, mais aussi santé, éducation, administrations en charge des infrastructures et des investissements industriels), soit des institutions de recherche (nationales ou internationales), soit des opérateurs privés (cessionnaires forestiers par exemple).

Le partage des données entre ces différentes instances doit être une priorité politique, et faire l'objet d'instructions claires de la part des Etats. Ce partage exige un engagement politique mais aussi une coordination technique pour développer les principes, les mécanismes et procédures de partages des données efficaces en temps-réel.

2. Il est important que les Etats, en tenant compte de l'existant, mettent en place ou renforcent des cadres de concertation institutionnelle de toutes les parties pour permettre un développement efficace des plans d'aménagement du territoire. Ces cadres de concertation doivent prévoir des méthodologies participatives et transparentes. Parallèlement, un ancrage institutionnel fort, une volonté politique constante et visible, ainsi qu'un mandat clair pour les instances de pilotage sont des conditions clé pour le succès de ces initiatives multisectorielles et impliquant donc une forte coopération interministérielle.

Il est essentiel de trouver un équilibre pratique et opérationnel entre la concertation, la participation effective de chaque niveau de planification pertinent, et la dotation de ressources financières adaptées à l'implication de chaque niveau de planification, tant à l'intérieur des administrations concernées qu'au niveau des parties prenantes participantes.

3. La transparence des informations rendues disponibles par les outils de gestion de données est une condition clé de leur utilisation efficace et de leur valeur ajoutée dans la prise de décision. Il est essentiel que l'ensemble des informations existantes et collectées – ou en tout cas l'immense majorité d'entre elles – soient partagées et accessibles pour tous les utilisateurs. On doit néanmoins concevoir que l'accès à

certain types de données doit respecter des règles de sécurité et de confidentialité, et ne peut être envisagé qu'au niveau agrégé. Cela requiert donc la définition de droits de propriété à travers notamment l'identification préalable des utilisateurs et la signature de licences d'utilisation.

4. L'autorisation des Etats pour la mise à disposition d'un maximum de données pertinentes, sur les portails publics tels que ceux développés dans les atlas forestiers de WRI par exemple, doit souvent faire l'objet de négociations par les promoteurs des outils de diffusion de l'information.

Il est essentiel que les administrations compétentes continuent à être sensibilisées à l'importance de rendre disponible publiquement les données sur lesquelles elles ont l'autorité légale. C'est un gage de fiabilité et d'utilisation efficace de ces données en matière de développement économique et social pour les populations de ces pays. Les initiatives internationales telles que l'OFAC, et les processus de négociation bilatéraux comme les APV FLEGT, doivent continuer à jouer un rôle de moteur et de catalyseur à cet égard.

5. La facilité d'utilisation des outils de gestion des données est une condition clé de leur efficacité et de leur valeur ajoutée. Les infrastructures de données doivent bénéficier des investissements requis pour répondre à cette condition clé.

Les cartes qui ont le plus d'impact sur l'utilisation des terres ne sont pas seulement les versions complexes et exhaustives sur les ordinateurs utilisées par les décideurs, mais aussi et surtout les versions simples, assimilées et utilisées par les acteurs sans expertise au niveau local, et qui influencent pratiquement leurs comportements.

Pour permettre cette utilisation concrète des données, il faut que les informations et les cartes qui leurs sont associées soient accessibles au niveau local, sous une forme facilement utilisable par les acteurs locaux (souvent des versions papiers plastifiées / diffusées en très grand nombre et affichées au niveau administratif le plus bas).

6. En vue d'assurer la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale et de garantir un suivi efficace de la mise en œuvre du Plan de Convergence 2 de la COMIFAC, les participants à la session de travail sur la gouvernance des données qui s'est tenue le 23 novembre 2016 ont souligné l'importance de promouvoir un mécanisme cohérent de gouvernance et de gestion des données en matière de gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Ce mécanisme devrait reposer sur les sept principaux éléments suivants :

- 1) L'adoption de la mise en œuvre du Plan de Convergence 2 de la COMIFAC comme enjeu prioritaire de toutes les initiatives, de toutes les sources et de tous les opérateurs de production, de partage et de diffusion des données sur la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ;
- 2) La concrétisation de l'engagement des Etats membres de la COMIFAC pour une appropriation nationale effective de l'Observatoire de Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) ;

- 3) La mise en place autour de l'OFAC, d'un cadre de coordination et de mise en cohérence des initiatives, des sources et des opérateurs de production, de partage et de diffusion des données sur la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ;
 - 4) L'élaboration et l'utilisation d'une charte de collecte, de production, de partage et de diffusion des données sur la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ;
 - 5) L'intégration effective des indicateurs PFNL dans le système de collecte, de production et de diffusion des données sur la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale assuré par l'OFAC;
 - 6) L'intégration des Coordinations Nationales de la COMIFAC (CNC) dans les structures de collecte et de centralisation des données au niveau national, dans les pays où ces structures existent déjà ;
 - 7) Le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et financières des Coordinations Nationales de la COMIFAC (CNC) pour leur donner les moyens nécessaires de jouer efficacement et pleinement ce rôle dans le processus de collecte des données relatives à la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
7. Que ce soit au niveau national ou au niveau de la sous-région dans l'espace COMIFAC, il est essentiel que les administrations identifient les données existantes et les données manquantes pour alimenter des processus d'aménagement du territoire et de gestion forestière qui permettent une planification efficace (pour des stratégies efficaces de développement économique durable bien sûr, mais aussi dans la perspective de mise en œuvre de politiques nationales d'atténuation ou d'adaptation).

Dans le cadre de ces réflexions, il faut commencer par prioriser les besoins en termes de collecte, d'analyse, et de compilation des données. Via l'appui aux CNC (Coordinations Nationales de la COMIFAC), l'OFAC a un rôle capital à jouer à cet égard.

8. Il faut encourager les Etats de la COMIFAC à intégrer leurs différents niveaux d'engagements internationaux dans une stratégie politique unique pour chaque pays, ce qui renforcera leur crédibilité et les possibilités d'obtenir des financements pour les mettre en œuvre. Les niveaux d'engagement principaux à considérer sont les suivants :
- Les contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de la CNUCDD / Accords de Paris lors de la COP 21 ;
 - Les cibles volontaires en matière de neutralité de dégradation des terres (NDT) dans le cadre de l'atteinte de la cible 15.1 des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies;
 - Les engagements en matière de restauration des écosystèmes pris dans le cadre du Challenge de Bonn (Défi de Bonn).
9. Les Etats de la COMIFAC pourraient utilement se concerter pour établir une stratégie commune de contribution à l'initiative de contribution africaine au Défi de Bonn (AFR100).

Stream 2: CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES DE LA FAUNE, Y COMPRIS LA LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE ET LE TRAFIC DES ESPÈCES SAUVAGES

Stream Leaders: **AWF, WCS, Groupe de travail de la COMIFAC sur la biodiversité (GTBAC)**

Recommandations

1. Gouvernance et Financement Durable des aires protégées

- a. Mener des études visant à comprendre un changement de Paradigme de gestion des aires protégées en promouvant l'approche TERRITOIRE (local, national, régional, transfrontalier, landscape, etc.) qui tienne compte des aspects Géo politique et Sécurité / défense, économique, etc.;
- b. Promouvoir le Partenariat Public Privé comme modèle transitoire (et non permanent) visant entre autre à développer les ressources humaines et matérielles nationale prête à prendre le relai de la gestion de l'aire protégée ;
- c. Renforcer les budgets « aires protégées » dans les budgets annuels des Ministères en charge de la faune et des aires protégées ;
- d. Créer des structures autonomes de gestion des aires protégées ;
- e. Assurer la continuité du financement des aires protégées par la promotion d'outils innovants de financement (PSE, la taxation des activités économiques, compensation écologique de la biodiversité, fonds fiduciaires, etc.)

2- Engagement des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles

- a. Mettre en œuvres les directives sous régionales pour l'implication des communautés autochtones et locales et les Organisations de la Société Civile dans la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- b. Opérationnaliser avec l'appui des partenaires techniques et financiers le Système de suivi de viande de brousse en Afrique Centrale (SYLVBAC), utiliser la boîte à outils pour le conflit Homme-Faune ainsi que les Directives OAB/OIBT sur la faune;
- c. Mettre en œuvre la Stratégie sous régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays de l'espace COMIFAC (Janvier 2015) ;
- d. Le développement de nouvelles approches pour combattre le commerce illégal de la viande de brousse doit passer nécessairement par une évaluation prudente et de tests pilotes appropriés de la légalisation de la viande de brousse avant l'intégration dans la politique nationale.

3- Braconnage et le Traffic des espèces sauvages

- a.** Créer un fonds de sécurité sociale pour les éco-gardes tel que recommandé dans l'appel de Libreville sur la valorisation du métier de l'éco-garde ;
- b.** Appuyer les initiatives communautaires de conservation dans les principaux couloirs fauniques et dans d'autres zones où le braconnage est effectif ou probable
- c.** Réviser les législations fauniques pour criminaliser les infractions fauniques ;
- d.** Réviser les classements des espèces en tenant compte des décisions de la COP 17 de la CITES sur certaines espèces telles les pangolins et le perroquet ;

- e.** Doter les aires protégées d'une capacité de réaction et d'action rapide ainsi que de dissuasion associant les militaires, les services de renseignement et les services de la douane ;

- f.** Equiper les principaux aéroports, ports et chemins de fer de technologies de détection des produits de la faune ;

- g.** Promouvoir la coordination et dialogue gouvernemental sous-régional sur la transhumance transfrontalière avec de risques associés à la sécurité humaine et faunique.

- h.** S'appuyant sur des modèles réussis qui améliorent la stabilité et relient les noeuds de la sécurité humaine et faunique dans la région transfrontalière RDC-SS-CAR, notamment (1) Réseaux d'alerte précoce, (2) zones protégées et gouvernance des ressources naturelles; et (3) La coordination de quatre armées dans la région pour mener des opérations conjointes contre la LRA avec le soutien de « US Special Operations ».

Stream 3: **STREAM 3 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES (ATTÉNUATION ET ADAPTATION)**
Stream Leaders: **Banque Mondiale (PRE-REDD) - Groupe de Travail Climat COMIFAC (GTC)**

Recommandations

Recommandation 1: La COMIFAC doit développer des programmes sous régionaux en prenant en compte l'égalité de genre dont les plus urgents portent sur :

- L'accompagnement des pays dans le processus de révision et de mise en œuvre des CDN et un plan d'actions sur l'Accord de Paris avec la participation de toutes les parties prenantes, en particulier le secteur privé, la société civile, les peuples autochtones, les femmes et les jeunes ;
- Un large programme sous régional REDD+, impliquant l'ensemble des pays de la sous-région et en capitalisant sur les acquis des programmes existants tels que le PREREDD+, MNV;
- L'encouragement à la mise en place d'une facilité sous régionale d'accès des pays de la sous région à la finance climatique ;
- L'élaboration, en synergie, des propositions/dossiers de projets grâce aux ressources des projets sous régionaux existants ou des mécanismes sous la CCNUCC ;
- La mise en place dans les pays et au niveau sous régional, des pools d'expert(e)s chargés de traduire les idées d'actions contenues dans les CDN en Programmes et Projets bancables ;

Recommandation 2 : Exhorter les partenaires financiers à mettre à disposition les ressources pour la mise en œuvre des programmes identifiés ci-dessus, en prenant en compte l'égalité de genre.

Recommandation 3 : Mettre à contribution le REPAR ainsi que des organisations pertinentes de la société civile et mobiliser les ressources nécessaires pour leur permettre de mener un plaidoyer à l'endroit des autres pays de la sous région afin d'accélérer le processus de ratification de l'Accord de Paris par l'ensemble des pays avant la fin du premier semestre 2017.

Recommandation 4: L'Agriculture paysanne pratiquée sous une forme extensive, reste nocive à l'environnement. Les forêts humides du Bassin du Congo, apparaissent comme la prochaine destination/frontière de l'expansion de l'agriculture commerciale, alors que de nombreuses terres non forestières, notamment les savanes quasiment non cultivées, ainsi que les jachères présentent un potentiel important.

Les demandes de services écologiques et des besoins de développement placent les états dans des situations où les politiques d'aménagement du territoire sont essentielles pour mieux

accompagner et orienter le développement des interventions et notamment de l'agriculture commerciale (Palmier à Huile, Cacao, ...).

Les partenaires sont invités à aider les pays de l'Afrique centrale à transformer l'agriculture en opportunité pour lutter contre les changements climatiques, nourrir les populations, fournir de l'emploi aux jeunes et assurer un développement maîtrisé des modèles agro-industriels dans les pays de l'Afrique Centrale »

Recommandation 5: Encourager les pays de la sous région et les partenaires à soutenir les efforts de la BDEAC dans son processus d'accréditation auprès des différents mécanismes de la finance climatique.

Recommandation 6: Exhorter les partenaires financiers à plaider en faveur de l'instauration de l'équité et l'égalité géographique dans les allocations des ressources de la finance climatique.

Recommandation 7:

- Que les investissements publics et privés notamment agricoles, prennent en compte les outils et instruments pertinents existants (lois et règlements, documents de stratégie, code des investissements), comprenant les Cadres d'Investissements Nationaux, élaborés dans le cadre des initiatives comme FIP et CAFI, afin de permettre des programmes d'échelles sur l'économie verte suffisants pour des effets catalyseurs et des économies d'échelles.
- Exhorter les partenaires à plus de synergie d'actions catalytiques entre les fonds pour des actions de plus grande envergure avec plus d'impact
- Dans les pays APV et REDD+ du Bassin du Congo, ces deux processus soulignent la pertinence de la concertation, de la transparence et de la redevabilité qui doivent guider la définition des objectifs et des modalités consensuelles de mise en œuvre des CDN. Les leçons apprises sur les processus REDD+ et APV-FLEGT dans les pays du Bassin du Congo soutiennent la nécessité de conjuguer le renforcement des capacités techniques avec le traitement des causes profondes de la faible gouvernance des pays pour soutenir le rôle des forêts dans les objectifs des CDN.
- Inviter les pays à faire appel aux programmes d'appuis (dialogue national, exercice de formulation des priorités, ...) pour enfin consolider la gouvernance du FEM au niveau national

Recommandation 8: Exhorte la Présidence en Exercice de la COMIFAC, d'organiser courant 2017, le 3e Sommet des Chefs d'Etat de la COMIFAC.

Stream 4: DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE ET SECTEUR PRIVÉ

**Stream Leaders: Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT)
The Forest Trust (TFT)**

Recommandations

1. Les participants soulignent l'importance, pour tous les partenaires du PFBC, de sensibiliser activement les Etats de la sous-région à l'importance cruciale de la sécurisation de l'environnement juridique dans le cadre duquel les opérateurs privés sont appelés à investir.

Les Etats doivent garantir la sécurité juridique des moyens techniques et financiers que les opérateurs investissent dans la valorisation durable des ressources naturelles, que ce soit dans le cadre de l'exploitation de ces ressources naturelles (cas de l'exploitation forestière sous aménagement durable ou des investissements dans l'agro-alimentaire durable) ou dans le cadre de la conservation de ces ressources naturelles (investissements dans la gestion des aires protégées).

Cette sécurisation de l'environnement juridique des investissements par les Etats est essentielle pour la crédibilité et l'efficacité de leurs politiques de développement économique durable.
2. Les participants recommandent aux Etats de la sous-région d'impliquer plus activement les opérateurs du secteur privé, notamment les titulaires de concessions forestières sous aménagement durable, dans les exercices en cours en matière de développement des plans nationaux d'aménagement du territoire.
3. Les participants recommandent aux Etats de la sous-région, à la communauté scientifique et aux partenaires techniques et financiers d'organiser des études visant à analyser de manière détaillée et approfondie les impacts économiques, sociaux et environnementaux que pourraient avoir un cadre juridique et des stratégies fiscales adaptés pour les investissements dans la valorisation des produits connexes de l'exploitation forestière et dans l'approvisionnement du marché domestique en bois d'origine connue et contrôlée.
4. Les participants recommandent aux Etats membres de la COMIFAC, et plus particulièrement aux Etats membres engagés dans les négociations ou dans la mise en œuvre d'Accord de Partenariat Volontaires avec l'Union européenne, à renforcer la transparence et le partage des données dans la gestion publique des ressources naturelles, tant dans le cadre de l'attribution des permis d'exploitation des ressources naturelles que dans le suivi des activités d'exploitation de ces ressources naturelles par les opérateurs du secteur privé.
5. Les participants ont souligné l'importance d'avoir des outils de traçabilité opérationnels en matière de suivi de l'exploitation des ressources naturelles dans les pays de la COMIFAC, notamment pour le suivi du bois dans les pays engagés dans les négociations ou dans la mise en œuvre d'Accord de Partenariat Volontaires avec l'Union européenne. Ils appellent l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le processus APV FLEGT à

mettre en place rapidement des systèmes pragmatiques, accessibles et facilement utilisables par les opérateurs, en cohérence avec le cadre réglementaire en vigueur.

6. Les participants recommandent aux opérateurs privés du secteur forestier (concessionnaires forestiers) à s'engager dans des partenariats stratégiques et transparents avec l'ensemble des autres types d'acteurs en vue d'améliorer les perspectives de développement économique équitable et de gestion durable des ressources naturelles à l'intérieur et en périphérie de leurs concessions .
7. Les approches *High Carbon Stock* et zéro-déforestation ont permis le développement de nouveaux instruments pour neutraliser l'impact environnemental du secteur de l'agro-alimentaire en zone forestière.

Les participants recommandent aux Etats de la COMIFAC, aux investisseurs du secteur agro-alimentaire et aux partenaires techniques et financiers d'organiser, dans le courant du 1^{er} semestre de l'année 2017, un atelier régional en vue de la présentation et de la diffusion de ces nouveaux instruments dans le Bassin du Congo.

Stream 5: PRISE DE DÉCISIONS BASÉE SUR LES CONNAISSANCES

Stream Leaders: ACCBFP (Consortium Accadémique du PFBC)

Recommandations du Stream 5

1- Sur les priorités de recherche et de formation

Les participants recommandent de mettre à jour, finaliser et adopter la stratégie sous régionale relative à la recherche forestière dont un draft a été produit avec l'appui de la COMIFAC en 2014.

2- Sur l'amélioration de la communication des résultats de recherche

Les participants recommandent d'utiliser du vecteur essentiel qu'est l'OFAC pour centraliser et diffuser les résultats des projets et de la recherche scientifique, notamment par la production de notes d'orientation stratégique, la création de pages dédiées sur son site internet et la mise à disposition de forums de discussion en ligne.

3- Sur le renforcement des capacités de la recherche et de la formation

Les participants incitent les pays de l'espace COMIFAC et l'ensemble des partenaires du PFBC à renforcer leur appui à la recherche appliquée et à la formation.

Ils incitent d'autre part les institutions de recherche et les universités à se concerter avec les parties prenantes nationales (le secteur privé, les organisations de la société civile, les gouvernements et les collectivités des utilisateurs finaux) impliquées dans la gestion durable des ressources naturelles afin de s'assurer que les formations soient adaptées aux besoins de la société.

Ils recommandent aux chercheurs, d'élaborer des projets de recherche conjoints entre institutions du Nord et du Sud afin d'améliorer les perspectives de financements de la recherche et de la formation dans la sous-région.

Ils recommandent enfin au PFBC et à la COMIFAC de donner un appui politique pour que de tels projets conjoints puissent trouver des financements auprès des bailleurs internationaux.

4- Sur le renforcement du Stream 5

Les participants recommandent que pour l'avenir, le Stream 5 puisse devenir une plateforme de dialogue science-politique. Pour cela, il est demandé aux décideurs et acteurs du secteur privé de participer aux travaux du Stream 5 qui a été délaissés aux seuls scientifiques et académiques.